

République française

ARDECHE

publié sur le site internet de la  
collectivité le 15 mars 2024

Extrait du registre des délibérations

CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE  
07470 COUCOURON

**Séance du jeudi 14 mars 2024**

Membres  
en exercice : 37

Date de la convocation : 08/03/2024

Présents : 24

Le jeudi 14 mars 2024 à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Coucouron sous la présidence de Jacques GENEST,

Votants :  
31  
POUR : 31  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 0  
REFUS DE VOTE : 0

**Présents :** Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, James BOUVIER, Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Serge CHARPENAY, Francis ENJOLRAS, Martine IMBERT, Bernard JACQUEMIN, Jean LINOSSIER, Emile LOUCHE, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Marylaine MERCIER, Laurence PREVOST, Thibault ROBERT, Christophe ROUX, Dominique TRIN, Charles VALETTE, Jacques MEUNIER  
**Représentés :** Sébastien BOURDELY représenté par Karine ACCASSAT, Patrick COUDENE représenté par Charles VALETTE, Jérôme DELDON représenté par Dominique TRIN, Geneviève DUNY représentée par Christophe ROUX, Elisabeth FALGON représentée par Françoise BENOIT, Sébastien PRADIER représenté par Franck MEJEAN, Christian VIDAL représenté par Thierry MAILLET  
**Absents :** Jacques GENEST, Jérôme GROS, Denise LAFFARRE, Claude MONCEAU, Magalie MOULIN, John SERROUL  
**Secrétaire de séance :** Michel LOUIS

**DE\_2024\_08 - Objet : Compte administratif et affectation de résultats 2023 du budget annexe SPANC**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612-12 et suivants ainsi que ses articles L2311-5 et suivants,  
Vu l'instruction comptable et budgétaire M49,  
Vu la délibération du Conseil communautaire n°2024-07 en date du 14 mars 2024 approuvant le compte de gestion 2023 du budget annexe SPANC,

Monsieur le Président présente le compte administratif 2023 du budget annexe SPANC se résumant ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	16 398.89				16 398.89	
Opérations exercice	38 605.33	60 080.04			38 605.33	60 080.04
Total	55 004.22	60 080.04			55 004.22	60 080.04
Résultat de clôture		5 075.82				5 075.82
Restes à réaliser						

Sur le rapport du Président, sous la présidence de monsieur Emile LOUCHE 2ème Vice-président après la sortie de la salle du Président, et après avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Le Conseil communautaire décide :

- **d'approuver** le compte administratif 2023 du budget annexe SPANC tel que présenté.
- **de reconnaître** la sincérité des restes à réaliser.
- **d'arrêter** les résultats tels qu'indiqués ci-dessus.



- **d'affecter** 5 075.82 € au 002.
- **d'autoriser et de mandater** le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré à Coucouron, le 14 mars 2024,  
Le Président, Jacques GENEST

